



Commune de Magneux-Haute-Rive (42600)
Compte-rendu
Conseil Municipal du vendredi 23 juin 2017 – 20h

L'An deux mil dix-sept, le 23 juin, à 20h,

Le Conseil Municipal de la Commune de MAGNEUX HAUTE RIVE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Paul DUMAS, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2017.

PRÉSENTS : M. DUMAS Jean-Paul, Maire, M. CHAPOT Gilles, Mme MAGAT Christine, M. BONNEFOI Roland, M. BERTHILLOT Jean-Luc, M. MAILLARD Fabien, Mme GRUDÉ Audrey, Mme SAUMET Marion, Mme ARAUJO Barbara, M. MOULIN Jean-Yves, Mme MIRAILLER Amélie.

ABSENT EXCUSÉ : néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Christine MAGAT

Nombre de membres du conseil municipal en exercice : 11

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres votants : 11

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente du 19 mai 2017. N'appelant aucune observation, le procès verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

● **Rythmes scolaires**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la modification des rythmes scolaires (semaine de 4 jours et demi) a été mise en place à la rentrée 2014, ainsi que l'organisation des temps d'activité périscolaire. La semaine d'enseignement est actuellement de 24 heures, réparties sur 9 demi-journées.

Au cours de la campagne présidentielle, le Président de la République a indiqué qu'il souhaitait redonner de la liberté dans l'organisation des rythmes scolaires.

Dans ce contexte, le conseil d'école et les enseignants se sont réunis le 13 juin, le Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique des écoles de Magneux-Haute-Rive et Mornand-en-Forez (SIRP) s'est réuni à plusieurs reprises, les parents d'élèves ont été consultés. Il en ressort que l'ensemble des intervenants approuve le retour à une semaine de 4 jours, dès la rentrée 2017, ainsi que la majorité des parents d'élèves consultés, afin de respecter le bien-être de l'enfant.

Monsieur le Maire rappelle aussi que l'organisation des temps périscolaires apporte une charge financière importante pour la commune, qui a une situation financière difficile.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, de donner un avis favorable au retour à la semaine de 4 jours à la rentrée 2017, et autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Le 27 juin 2017,
Le Maire,
Jean Paul DUMAS,